

Conseil du 7^e arrondissement

Séance du lundi 17 mai 2021

Vœu relatif à un hommage au chien de guerre Vitrier

Vu l'article L. 2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriale relatif aux vœux en Conseil d'arrondissement ;

Vu l'article 23 du Règlement Intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Considérant l'engagement actif de la Mairie du 7^e arrondissement de Paris aux nombreuses commémorations organisées en hommage aux victimes de la Grande Guerre ;

Considérant la citation à l'Ordre de la Nation du pigeon Vaillant (matricule 787.15) pour avoir porté au milieu des fumées toxiques et des tirs ennemis un message important ;

Considérant la place particulière donnée par les témoignages des poilus aux animaux utilisés dans la Grande Guerre pour porter, tirer, guetter, secourir ou informer ;

Considérant les 11 millions d'animaux utilisés pour les besoins de la Grande Guerre, dont des chevaux, chiens, pigeons ;

Considérant les hommages déjà rendus aux animaux de guerre dans différentes communes de France, notamment à Pozières (Somme), à Neuville-lès-Vaucouleurs (Meuse) et à Couin (Pas-de-Calais) ;

Considérant les lieux de réquisition d'équidés situés sur le territoire du 7^e arrondissement, dont l'ancienne caserne La Tour-Maubourg située aux Invalides et l'ancien Magic Cabaret, à l'angle de l'Avenue Bosquet et du Quai d'Orsay ;

Considérant l'aventure du chien Vitrier, attaché au 26^e bataillon de chasseurs cyclistes, parti du front pour retourner à Paris, après avoir parcouru plusieurs centaines de kilomètres, et retrouvé Boulevard Raspail, le jeudi 26 août 1915, par un agent de police du commissariat de Saint Thomas d'Aquin ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI et des élus du 7^e arrondissement, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- Appose une plaque installée dans l'un des jardinets du Boulevard Raspail, au croisement de la rue de Varenne ou de la rue de Grenelle, voire entre les deux. Cette plaque portera la mémoire du chien Vitrier, là où il a été recueilli, et celle de son régiment qui cantonnait à proximité ;
- Édite un QR Code, constituant la première étape du Mémorial des Animaux de Guerre, pour informer sur l'aventure du chien Vitrier, attaché au 26^e bataillon des chasseurs cyclistes.